

Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé de la Commission des Ecoles, informe l'Assemblée que la Commune de LUDRES a été saisie le 16 Novembre 1980 par un courrier de l'Association de parents d'élèves concernant les problèmes d'accueil des enfants en âge d'être scolarisés se posant actuellement à l'école maternelle Pierre Loti.

En effet, ce groupe scolaire enregistre sur une liste d'attente 17 enfants nés en 1978 (inscrits et non accueillis).

Monsieur NEIGE rappelle à l'Assemblée les possibilités d'accueil existant dans les groupes maternelles de la Commune ainsi que les effectifs recensés par l'école maternelle à l'issue d'une enquête effectuée le 18 Novembre 1980 (voir tableau ci-dessous)

: ECOLES MATERNELLES :	: Possibilités d'accueil :		: Effectifs actuels :	
	: 18.11.80 :		: 18.11.80 :	
:	: Normes :	: Normes :	: Inscrits :	: Présents :
:	: Minist. :	: Synd. :	:	:
: <u>CENTRE</u> :	:	:	:	:
: 2 classes :	: 80 :	: 60 :	: 57 :	: 39 :
: <u>J. CHARCOT</u> :	:	:	:	:
: 5 classes :	: 200 :	: 150 :	: 164 :	: 124 :
: <u>P. LOTI</u> :	:	:	:	:
: 4 classes :	: 160 :	: 120 :	: 139 :	: 110 :

Les enseignants de l'école maternelle Pierre Loti ont décidé de ne plus accueillir les enfants inscrits sur la liste d'attente.

Par une lettre du 19 Décembre 1980, Monsieur l'Inspecteur Départemental des Ecoles Maternelles a fait savoir à la Commune que les écoles maternelles P. Loti, J. Charcot et Centre étaient en mesure de scolariser la totalité des enfants de leur secteur respectif dont les parents ont souhaité l'accueil en les signalant à la rentrée et ce de 2 ans révolus à 6 ans.

Par un autre courrier en date du 4 Décembre 1980, Monsieur l'Inspecteur Départemental nous apprenait que les structures mises en place sur LUDRES, tant en ce qui relève de la Commune qu'en ce qui concerne l'Education Nationale, étaient suffisantes pour accueillir la totalité des enfants de 2 à 6 ans dont les parents avaient émis le vœu de les voir scolarisés en les inscrivant en début d'année.

Monsieur l'Inspecteur précise dans sa lettre que le tableau des présences, en Novembre 1980, montre que l'école maternelle Jean Charcot reçoit entre 120 et 130 enfants dans des conditions normales de fonctionnement, que celui de l'école maternelle du centre montre qu'environ 42 enfants se présentent régulièrement pour 2 classes et que celui de l'école maternelle Pierre Loti révèle une fréquentation tournant autour de 100 enfants en moyenne pour 4 classes.

A l'issue de cette enquête effectuée par l'Inspecteur d'Académie durant le mois de Novembre 1980 sur les 3 groupes maternelles, il ressort qu'à aucun moment, tant le matin que l'après-midi, aucune des classes maternelles de LUDRES n'a enregistré au moins 30 présents. A tout instant, les effectifs des classes de ces 3 écoles se sont toujours trouvés en dessous du seuil des 30 réclamés, la moyenne étant d'environ 25 enfants par classe.

- Considérant que les effectifs réels n'ont jamais dépassé les normes, même les normes syndicales,
- Considérant qu'une nouvelle diminution des élèves par classe bouleverserait les prévisions du bilan social et entraînerait la nécessité de construire de nouvelles classes maternelles pour l'année 1981.
- Considérant que ces 2 nouvelles classes ne seraient utilisées que pour quelques années étant une baisse démographique prévisible,

l'Assemblée souhaite que les Directrices d'Ecole puissent accueillir les enfants dans la limite des places disponibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,

- demande à l'Inspecteur d'Académie de prendre ses dispositions afin que les Directrices des Ecoles maternelles de LUDRES acceptent les enfants de quelque secteur de la Commune qu'ils soient et ceci jusqu'à concurrence de 30 présents par classe,
- demande à ce qu'il n'y ait pas plus de 30 présents par classe,
- demande à l'Inspecteur d'Académie de prendre ses dispositions pour l'ouverture de la 6ème classe Jean Charcot dès que le chiffre des 30 présents par classe sera atteint et qu'en toute hypothèse l'ouverture de la 6ème classe devra avoir lieu au plus tard pour la rentrée de 1981, ce qui confirme les prévisions du bilan social réalisé en Juin 1979.